



MUNICIPALITÉ DE MARTINVILLE

INFO-MUNI

AVRIL 2025

Signalement au ministère du Transport au sujet des routes numérotées

Pour les routes 251 et 208, soit la rue Principale Est, Principale Ouest et de l'Église

Toute situation qui nécessite une intervention immédiate et/ou présente un enjeu de sécurité (inondation, bris de structure, nid-de-poule, carcasse d'animal, objet sur la chaussée, conditions hivernales difficiles, etc.) doit être signalée en composant le **5-1-1, option 2**.

Ce service téléphonique est offert 24 h sur 24, 7 j sur 7, il s'agit donc du canal de communication le plus rapide et efficace pour informer le ministère et dépêcher une équipe sur les lieux.

Trous dans les chemins ou autres problématiques sur les chemins de la municipalité : n'hésitez pas à contacter le bureau municipal

NE CONCERNE PAS les routes 251 et 208, soit la rue Principale Est, Principale Ouest et de l'Église. La Municipalité n'a aucun contrôle sur leur entretien, il s'agit plutôt du ministère du Transport. Se référer au message plus haut.

Avec l'arrivée du printemps, il peut y avoir des trous qui se forment rapidement, surtout sur les ponceaux, si vous êtes témoins d'une telle situation, veuillez contacter l'inspecteur en voirie au **819-835-5390 poste 2** pour que les travaux soient effectués le plus rapidement possible.

Balayage des rues

NE CONCERNE PAS les routes 251 et 208, soit la rue Principale Est, Principale Ouest et de l'Église. La Municipalité n'a aucun contrôle sur leur entretien (notamment le balayage), il s'agit plutôt du ministère du Transport. Se référer au message plus haut.



Le balayage des rues dans la municipalité Martinville sera effectué **entre le 24 et le 28 avril**.

Avis aux citoyens – opération grand ménage



La municipalité de Martinville, comme d'habitude, fait l'inspection complète du territoire dans le but de procéder à un grand ménage des terrains et des bâtiments. En effet, dans un souci de respect pour les citoyens, nous comptons sur la collaboration de tous pour atteindre l'objectif d'un territoire propre et convivial !

Le plan d'action prévoit les étapes suivantes :

1. Inspection du territoire pour relever les irrégularités
2. Avis général à la population (Avis que vous avez en main)
3. Envoi d'un premier avis de courtoisie aux propriétaires concernés
4. Envoi des premiers avis d'infraction aux propriétaires concernés
5. Envoi des avis finaux aux propriétaires concernés
6. Soumission des dossiers à la Cour municipale

À l'étape 1, nous devons, en circulant, vérifier s'il y avait des nuisances ou autres irrégularités sur les terrains. Si vous recevez l'avis de l'étape 3, c'est que nous avons constaté la présence d'une ou des nuisances ou irrégularités sur votre terrain.

Nous sollicitons donc une fois de plus votre collaboration lors de cette opération de grand ménage !



PLANIFICATION DE LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES 2025

Toutes les propriétés dont la vidange est prévue en 2025 recevront un avis écrit par la poste afin de confirmer la semaine où leur fosse sera vidangée, et ce, 2 semaines avant celle-ci.
Un dépliant expliquant les consignes de préparation pour la vidange sera également inclus dans cet envoi.
L'horaire est du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h, excepté les jours fériés.

DATES	MUNICIPALITÉ	CONSIGNES ET CONSEILS PRATIQUES
28 avril au 1er mai	Martinville	<ul style="list-style-type: none">• Avant la vidange: Vous devez dégager les deux couvercles de votre fosse septique. <u>En laissant un espace libre d'au moins 15 cm (6 pouces) de plus large et de plus profond que le couvercle</u>. Identifiez clairement l'emplacement de l'installation septique à l'aide d'un piquet ou d'un autre marqueur afin de faciliter son repérage.• Lors de la vidange: Le site doit être sécuritaire et accessible (chien attaché, clôture déverrouillée, etc.). Le numéro de l'immeuble doit être visible à partir de la voie publique. Vous n'avez pas besoin d'être présent lors de la vidange.• Après la vidange: L'entrepreneur remettra les couvercles en place et vous remettra un document vous indiquant que la vidange a bien été effectuée.

Si l'entrepreneur se déplace et ne peut pas vidanger la fosse, des frais d'environ 130\$ vous seront facturés par la municipalité.



Prévoyez-vous faire des rénovations, de la construction, des feux ou installer une piscine?

Veuillez prendre note que la délivrance d'un permis peut prendre quelques semaines, il est très important de faire votre demande de permis au-moins **45 jours avant le début des travaux**. Il vous suffit de télécharger le document pertinent à votre demande sur le [site Web de la municipalité](#), de le remplir et de nous le retourner par courriel (ou en personne) au bureau municipal. Vous trouverez également l'ensemble de nos règlements d'urbanisme sur cette page.



Pour toutes demandes concernant un permis, veuillez contacter :

ALEXANDRE THIBAUT, urbaniste, inspecteur en bâtiments et en environnement

Courriel : urbaniste@martinville.ca

Téléphone : 819-835-5390 poste 3

Invitation pour les hébergeurs

La voie des pèlerins de la Vallée, un organisme à but non lucratif, offre un circuit de randonnée pédestre de 212 km reliant les 12 municipalités de la MRC de Coaticook, s'inspirant du Chemin de Compostelle en Europe. Nous sommes privilégiés de pouvoir offrir une expérience hors du commun par nos paysages et sites patrimoniaux exceptionnels.

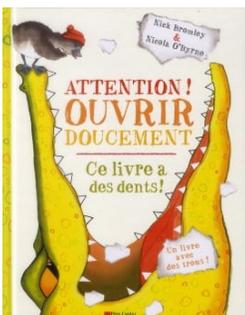
C'est à cet effet que nous vous sollicitons pour offrir de l'hébergement à nos randonneurs, particulièrement pour les secteurs de Martinville, Dixville et Stanstead-Est. Cette offre peut revêtir plusieurs formes selon ce que chaque hôte peut et veut offrir. Pour plus d'informations, veuillez contacter M. René Morier au 819-366-6177

Des nouvelles de la bibliothèque

Saviez-vous que **20%** de la population martinilloise est membre de la bibliothèque? À la lueur du récent rapport annuel du Réseau Biblio Estrie dont la bibliothèque de Martinville est membre, c'est plus de **1 200 livres qui ont été prêtés** à un peu plus de **100 membres** en **2024**. Cela représente environ **12 livres par membre par année**. Autrement dit, chaque membre de la bibliothèque de Martinville a loué 1 livre par mois en 2024! On ne peut pas dire qu'on ne lit pas par chez nous 😊

Heures d'ouverture de la bibliothèque :

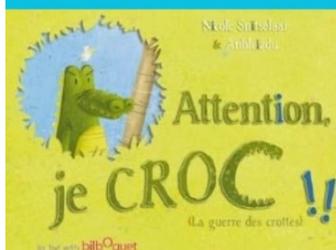
- Mardi : 18 h 30 à 20 h
- Jeudi : 10 h 20 à 12 h et 18 h 30 à 20 h
- 2^e samedi du mois pour l'heure du conte à 10 h



Heure du conte Programme double crocs

Samedi 12 avril à 10H^{AM}

À la bibliothèque de Martinville



HORAIRE D'AVRIL DU CENTRE SAINT-MARTIN

MARDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1 16H30 - 20H30 LIBRE	3 10H - 13H30 PEINTURE CAFÉ GRATUIT	4 X	5 10H - 15H LIBRE DÈS 12H30 DESSIN + BD
8 16H30 - 20H30 LIBRE	10 X	11 17H - 20H30 LASER TAG	12 10H - 15H SOCCER
15 16H30 - 20H30 LIBRE	17 10H - 13H30 CONFECTION DE COCOS + DÉCOS DE PÂQUES CAFÉ GRATUIT	18 X	19 10H - 15H LIBRE DÈS 13H CHASSE AUX COCOS
22 16H30 - 20H30 LIBRE	24 X	25 17H - 20H30 SOIRÉE CINÉMA	26 10H - 15H INITIATION AU TRICOT/CROCHET

LE CENTRE SAINT-MARTIN EST OUVERT À TOUTE LA POPULATION !



VENTE DE GARAGE

MARTINVILLE

SAMEDI

**24
MAI**

10H - 16H

GRATUIT! Espaces disponibles au stationnement du CSM, sans réservation,
pour les gens qui veulent avoir un kiosque au village à un endroit central.
Apportez votre table!

 Martinville mon village



ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC

Sur rendez-vous seulement
OUVERT DU LUNDI AU JEUDI

 819 565-3667, poste 86212

 12, rue Adams, Coaticook, QC J1A 1K3

 Genevieve.Hebert.SAFR@assnat.qc.ca

GENEVIÈVE HÉBERT

DÉPUTÉE DE SAINT-FRANÇOIS
(BROMPTON, FLEURIMONT,
LENNOXVILLE - MRC DE COATICOOK)

